



*Cette formation complémentaire s'inscrit dans le parcours à l'installation PPP.*

*Il est important et essentiel que le porteur de projet se sensibilise aux règles fiscales et puisse l'intégrer dans son projet final (PDE) avec les clés de compréhension en sa possession.*

*Cette formation a pour objet d'aider le candidat à analyser et contextualiser la fiscalité agricole de son projet d'installation.*

## OBJECTIF DE FORMATION

### ÊTRE CAPABLE DE DÉFINIR CE QU'EST UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

Définition de l'activité économique, juridique et sociale au sens des articles du Code rural.

### APPRÉHENDER L'ASSUJETTISSEMENT TVA DANS L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Définition et principe de l'assujettissement TVA

### SE SENSIBILISER AUX BARÈMES D'IMPOSITION ET DÉCLARATION DE REVENU

Définition et principes de l'imposition des bénéfices agricoles.  
Les différents régimes d'imposition : leurs critères et obligations

### MAÎTRISER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES JA DANS LE PARCOURS À L'INSTALLATION

Aborder les différents abattements et dégrèvements liés au statut de JA

## CONTENU DE LA FORMATION

### - MATINÉE

Définition de l'activité économique, juridique et sociale au sens des articles du Code rural. Définition du bénéfice agricole écrite dans le Code des Impôts au regard de l'impôt sur le revenu. Définition et principe de l'assujettissement TVA : les conditions et calculs d'assujettissement, forfait TVA, réel TVA et déclaration TVA.

### - APRÈS-MIDI

Définition et principes de l'imposition des bénéfices agricoles.  
Mise en lumière des différents régimes d'imposition : leurs critères et obligations

\* Forfait : définition et mode de calcul

\* Réel : définition et mode de calcul

Barèmes d'imposition et déclaration de revenu. Mesurer l'impact sur son exploitation pour être capable de faire un choix. Aborder les différents abattements et dégrèvements liés au statut de JA, abattement sur le bénéfice imposable et dégrèvement de la taxe foncière. Définir une activité commerciale. Tolérance fiscale et déclaration de l'activité

Bilan écrit et oral de fin de formation.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Méthodes pédagogiques

Exposés, mises en situation, démonstrations, échanges entre futurs agriculteurs.

### Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

## DATES ET HORAIRES

Mercredi 11 septembre 2024 de 9H à 17H

**SOIT 7 H DE FORMATION**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

### Public et prérequis

Stagiaires qui réalisent le parcours de professionnalisation personnalisé

## LIEU ET RESTAURATION

**Lieu :** Maison des agriculteurs de VESOUL

**Repas :** Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation

## INTERVENANT

Blaise OUDIN, comptable, responsable administratif CER FRANCE

## RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

**Responsable de formation :** Émeline BONTEMPS

Inscription jusqu'au **01 septembre 2024** via le formulaire de contact sur le site internet ou par auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

## PRIX

Nous contacter au 03 84 77 14 38

## HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38